



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 28

TROISIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES TRENTE

L'Assemblée permet à M^{me} FONTAINE de proposer la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 219 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (chaussures inappropriées ou non sécuritaires)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Inappropriate or Unsafe Footwear)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} FONTAINE intervient.

M^{me} la *ministre* SQUIRES, M^{me} SMITH (Point Douglas), M. FLETCHER ainsi que M^{mes} LAMOUREUX et MAYER posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* SQUIRES, M^{me} LAMOUREUX et M. FLETCHER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée permet à M. WIEBE, au nom de M. ALLUM, de présenter la proposition suivante :

Proposition n° 3 : Rétablissement du financement accordé aux municipalités pour les transports en commun

Attendu :

que le gouvernement provincial a mis fin à une entente de financement conclue avec les municipalités il y a des décennies et selon laquelle il doit financer la moitié des fonds d'exploitation des services de transport en commun;

que cette coupe visant les transports en commun était dissimulée dans un long projet de loi omnibus qui comprenait également l'élimination générale des formules de financement de la croissance des municipalités;

que cette coupe en cours d'exercice a obligé la ville de Winnipeg à envisager d'augmenter les tarifs des transports en commun de 25 cents, ce qui imposerait un fardeau indu aux usagers, particulièrement les familles à faible revenu, les aînés, les étudiants et les nouveaux arrivants;

qu'en raison de cette coupe, la ville de Winnipeg a également été obligée d'envisager de réduire les services offerts par son réseau de transports en commun dont les autobus sont déjà bondés et passent peu fréquemment, aux dires des usagers;

que la ville de Winnipeg a fait savoir que la réduction des services pourrait entraîner la mise à pied de 120 chauffeurs d'autobus ainsi que l'annulation de services sur presque 60 lignes d'autobus;

que des coupes aux transports en commun dressent des obstacles pour les Manitobains qui se cherchent un emploi, qui se rendent au travail ou à l'école ou qui cherchent à accéder à des soins de santé;

que de nombreux Manitobains craignent que les coupes effectuées par le gouvernement provincial ne poussent les usagers à utiliser les voitures alimentées aux combustibles fossiles plutôt que le réseau des transports en commun;

qu'un engagement envers les transports en commun renforcerait la compétitivité économique de Winnipeg et pourrait attirer de nouvelles entreprises dynamiques sur le marché;

que le premier ministre a manqué à sa promesse électorale de protéger les services de première ligne dont dépendent les Manitobains,

il est proposé que le gouvernement provincial soit exhorté à revenir immédiatement sur sa décision de mettre fin à l'entente de financement conclu avec la ville de Winnipeg à l'égard des transports en commun et à s'engager à fournir aux municipalités un financement à long terme qui soit prévisible et axé sur la croissance.

Il s'élève un débat.

M. WIEBE intervient.

M. le *ministre* FIELDING, M. ALTEMEYER et M^{me} KLASSEN posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* FIELDING, M. ALTEMEYER ainsi que M^{mes} MAYER et KLASSEN interviennent. M. SMITH (Southdale) exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 44 et le conserve pour la reprise du débat.

Pendant le débat, le président adjoint intervient et met la députée de Saint-Vital en garde quant à l'utilisation du mot « untruth ».

M^{me} MAYER se rétracte de plein gré et présente des excuses.

TREIZE HEURES TRENTE

M. FLETCHER propose la première lecture du projet de loi 214 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

M^{me} COX, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet du Championnat mondial de curling féminin de 2018.

M^{me} FONTAINE et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

M^{me} COX, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet du Jour du tartan.

M. SWAN et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. BINDLE, M^{me} SMITH (Point Douglas), M. le *ministre* WISHART, M^{me} KLASSEN et M. SMOOK font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de traitement de la toxicomanie. (B. Garrett, A. Garrett, T. Canton et autres)

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les gardiens de Tina Fontaine ou avec l'agent nommé par ces derniers. (R. Rickner, J. Smith, C. Lakus et autres)

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les gardiens de Tina Fontaine ou avec l'agent nommé par ces derniers. (A. Mark, I. Cortes, M. Fry et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à demander à Dynacare de rouvrir les laboratoires qu'elle a fermés ou à permettre à Services de diagnostic du Manitoba d'en ouvrir librement dans les cliniques où ils se trouvaient, à veiller à ce que des services de laboratoire de haute qualité soient offerts aux patients et à ce que les règles de concurrence quant à la fourniture de tels services aux cabinets médicaux soient équitables et à se pencher sur cette question immédiatement dans le but d'offrir de meilleurs soins axés sur le patient et d'améliorer le soutien accordé aux professionnels de la santé. (B. Waschuk, S. Kotz, J. Murphy et autres)

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les coupes du gouvernement provincial dans l'éducation qui nuisent aux élèves manitobains sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 27 déposé le 22 mars 2018. Ainsi, cet après-midi, le budget du ministère de l'Infrastructure sera examiné dans la salle 255 avant celui du Conseil exécutif.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M. FLETCHER présente les questions écrites (n^{os} 6 et 7) qui suivent :

6. Étant donné que l'initiative provinciale visant à faire appel à la Société d'habitation et de rénovation pour mettre sur pied un centre de désintoxication sur le site de parcs et de loisirs connu sous le nom de « Vimy Arena » ne relève pas du mandat de la Société au titre de la *Loi sur la Société d'habitation et de rénovation*, pourquoi le gouvernement provincial s'entête-t-il à forcer, une fois de plus, une société d'État à outrepasser son mandat alors même qu'il n'offre pas le financement adéquat pour les services de traitement contre la toxicomanie?
7. Le gouvernement provincial peut-il justifier pourquoi il prétend qu'une taxe sur le carbone est nécessaire et peut-il inclure dans sa réponse des prévisions de recettes et de dépenses et des preuves scientifiques détaillées qui appuient son affirmation selon laquelle une taxe sur le carbone réduirait les émissions de gaz à effet de serre?

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger